



Contre le placement de ma fille de 16 ans 1/2

Par **Fury78**, le **04/07/2019** à **16:22**

Bonjour.

Suite à une audience avec une juge pour enfant le 27 juin celle ci à décider de placer ma fille de 16 ans 1/2 dès demain le 5 juillet malgré que je souhaite faire appel. Demain, je ne leur donnerai pas ma fille. Son père est décédé le 5 décembre 2018, sa maison était insalubre. La mesure éducative était prise et pour ne pas perturber mes enfants je les ai finir leur scolarité. J'ai tenté d'améliorer la maison mais ça n'allait pas assez vite au goût des éducatrices. J'ai un compagnon chez lequel je viens de m'installer définitivement depuis le 1 er juillet... Chez lui tout est impeccable, j'ai ma plus jeune fille de 13 ans qui ne veut pas vivre chez lui, et à tout fait pour que je le quitte et à fait en sorte que les éducatrices prennent position pour elle... Mais ma fille de plus de 16 ans apprécie mon compagnon avec lequel j'ai eu un bébé... Elle a sa chambre, on va la lui aménager selon ses goûts à elle. En ne leur remettant pas ma fille demain pour qu'il la place, qu'est ce que je risque ? Mon bébé a 8 mois, je l'allaite encore, et de plus j'ai été opérée des jambes il y a 2 semaines et je suis loin d'être cicatrisée... Peut on m'incarcérer ?